1. (informative)  
     
   Relation entre la présente Norme européenne et les objectifs essentiels concernés de la directive 2014/30/UE [2014 JO L96]

La présente Norme européenne a été préparée dans le cadre d'une demande de normalisation de la Commission portant sur les normes harmonisées venant à l'appui de la directive 2014/30/UE concernant la compatibilité électromagnétique, *“M/xxx” / ”C(20xx) xxxx final”*, pour constituer un moyen volontaire de satisfaire aux exigences essentielles de la directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique [2014 JO L96].

Une fois la présente norme citée au Journal Officiel de l'Union européenne au titre de cette directive, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués dans le Tableau ZZ.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la présente norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZZ.1 – Correspondance entre la présente Norme européenne et l'Annexe I de la directive 2014/30/UE [2014 JO L96]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Exigences essentielles de la directive 2014/30/UE | Article(s) / paragraphe(s)  de cette EN | Observations / Notes |
|  |  |  |
|  |  |  |

[NOTE à l'attention du rédacteur, qui sera supprimée avant la publication:

Ce tableau permet de répertorier tous les cas possibles et d'indiquer, pour chaque cas, la façon d'établir et de fournir une correspondance détaillée:

• pour signaler la correspondance avec un énoncé général ‘toutes les exigences sont remplies’ en satisfaisant à ‘tous les articles (ou à ceux indiqués)’ (dans ce cas, le tableau ne contient qu'une seule ligne);

• pour signaler une correspondance plus détaillée (dans ce cas, le tableau contient autant de lignes que nécessaire).]

**AVERTISSEMENT 1**: La présomption de conformité s'applique tant que la présente Norme européenne est citée dans la liste publiée au Journal Officiel de l'Union européenne. Les utilisateurs de la présente norme sont invités à consulter fréquemment la liste la plus récente publiée au Journal Officiel de l'Union européenne.

**AVERTISSEMENT 2**: D’autres textes législatifs de l'Union peuvent être applicables au(x) produit(s) relevant du domaine d’application de la présente Norme.